



REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

L'objectif de l'accueil périscolaire est de :

- répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, le soir après l'école.
- développer des loisirs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.

Le centre de loisirs est réservé aux **enfants scolarisés de 3 à 12 ans**.

Pour les enfants de moins de 4 ans nous déconseillons trois temps d'accueil périscolaire sur la même journée.

Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis au centre de loisirs.

⇒ **Un dossier d'inscription doit être obligatoirement complété AVANT tout accueil de votre enfant.**

Il devra être complet et rempli obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant.

Se munir impérativement :

- du numéro d'allocataire de Caisse d'allocations familiales.
- du numéro de sécurité sociale.
- du carnet de santé (+ photocopie des vaccins).
- d'une photocopie de l'attestation de l'assurance extrascolaire.

☞☞☞ En tant qu'organisateur d'accueil de loisirs nous pouvons utiliser le service CDAP de la CAF. En inscrivant votre enfant vous acceptez que les organisateurs aient accès à votre QF CAF directement en ligne sur Internet (à noter que nous avons uniquement accès à votre QF et en aucun cas à votre dossier CAF). ☞☞☞

JOURS D'ECOLE - PERISCOLAIRE :

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions pour la semaine suivante seront enregistrées **LES JEUDIS** par la personne responsable.

Toute inscription doit se faire par écrit : **feuille d'inscription ou mail**.

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) :

- 1) **Soit à l'année**, inscriptions régulières, aux mêmes jours tout au long de l'année scolaire,
- 2) **Soit au mois**, dans ce cas, lorsque la période déterminée arrive à échéance, il faut remplir une nouvelle feuille ou un mail pour le mois suivant.
- 3) **Soit à la semaine**, lorsque qu'il est vraiment impossible de faire une inscription mensuelle, les feuilles ou mail devront nous être remis complétés **au plus tard le jeudi précédent avant 17h**.

ABSENCES :

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir directement les animatrices le plus rapidement possible.

Toute absence non justifiée, au moins la veille, sera facturée : matin, midi et/ou soir.

ABSENCES – sortie scolaire :

Pour les sorties scolaires, prévenir le périscolaire car les inscriptions ne seront pas annulées automatiquement.

REPAS :

- Tout repas doit être décommandé 48h à l'avance sinon il vous sera facturé.

En cas d'absence pour cause de maladie de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir le périscolaire, le jour même avant 8h15 et fournir un certificat dans les plus brefs délais.

RETARD :

- Tout retard sera facturé 10€ par enfants après 18h30 en accueil périscolaire.

FACTURATION/PAIEMENT :

- Les factures sont envoyées par le Trésor Public à votre domicile.
- Le paiement se fait directement au Trésor Public de Verny.
- **Le non règlement des factures dans les temps impartis peut entraîner une exclusion temporaire.**
- **Une exclusion définitive peut-être décidée en cas de non paiements répétés.**

FUNCTIONNEMENT JOURS D'ECOLE :

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

7h30 - 8h30

Accueil des enfants dans les locaux du centre de loisirs, les enfants participent à des activités mises en place selon un programme.

11h30 à 13h15

A 8h15, les enfants de l'école élémentaire sont accompagnés par un animateur(trice). Temps d'activité et de repas, repas en un ou deux services en fonction des effectifs.



11h30 à 12h45

Fonctionnement en un service :

Repas et vie quotidienne (passage aux toilettes, lavage des mains). Nous sommes livrés par le traiteur Vernois Traiteur de Verny, les menus sont disponibles au mois, au centre de loisirs ou sur notre site internet.

12h35 à 13h15

Activités par groupe d'âge : jeux collectifs, théâtre-mimes, chorale, jeux de constructions, jeux de société, ...



11h30 à 12h10

Repas et vie quotidienne pour les enfants de l'école maternelle.

12h10 à 13h15

Activités : jeux collectifs, théâtre-mimes, chorale, jeux de constructions, de société, ...

13h15

Retour dans les établissements scolaires.

OU 11h30 à 12h10

Retour de l'école élémentaire et récréation ou jeux collectifs, vie quotidienne.

12h15 à 12h45

Temps de repas.

12h45 à 13h15

Activités : jeux collectifs, théâtre-mimes, chorale, jeux de société, ...

13h15

Retour dans les établissements scolaires.

16h30 à 17h

Les enfants de l'école maternelle prennent leur goûter fourni par les parents. Trajet pour les enfants de l'école élémentaire pour venir au centre de loisirs. (Ils prennent leur goûter à l'école ou à 16h45 à leur arrivée au centre de loisirs.)

17h à 17h30

ACTIVITES ORGANISEES DE 17H A 17H30 !

MERCI DE BIEN VOULOIR VENIR CHERCHER VOS ENFANTS A 17H30 AFIN DE PERMETTRE UNE ACTIVITE ABOUTIE !

Un programme est réalisé par période entre chaque période de vacances scolaires.

17h30 à 18h30

Ateliers libres : jeux de construction, jeux de rôles, coloriages, bricolages, ...

Le centre de loisirs n'est plus tenu comme responsable de l'enfant dès son départ des lieux.

LIEU DE RENDEZ-VOUS ECOLE ELEMENTAIRE : dès la sortie des classes, l'enfant doit se présenter à l'animateur(trice) dans la cour ou le préau couvert ; dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et le centre de loisirs ne sera pas tenu responsable de l'enfant. **L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.**

JOURS PARTICULIERS :

En cas de fermeture d'une école en raison de grève de l'éducation nationale, les enfants pourront être accueillis en journée sur inscription (mise en place du service minimum gratuit pour l'école maternelle, payant aux tarifs des accueils de loisirs pour l'école élémentaire).

TARIFS :

PERISCOLAIRE HABITANTS POURNOY-LA-CHETIVE

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ 1100	2.56 €	4.07 € + repas 5.04 €	2.56 €	4.54 €
800 à 1099	2.29 €	3.67 € + repas 5.04 €	2.29 €	4.07 €
-799	1.78 €	2.86 € + repas 5.04 €	1.78 €	3.19 €

PERISCOLAIRE COMMUNES EXTERIEURES

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ 1100	3.19 €	5.11 € + repas 5.04 €	3.19 €	5.16 €
800 à 1099	2.92 €	4.71 € + repas 5.04 €	2.92 €	4.69 €
- 799	2.41 €	3.90 € + repas 5.04 €	2.41 €	3.81 €

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - EXTRASCOLAIRE :

INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée. Les enfants peuvent être présents 2, 3, 4 ou 5 dates au centre de loisirs sur une session de centre de loisirs.

Avant chaque séjour un programme d'activités est distribué aux enfants et disponible au centre de loisirs.

Toute inscription doit se faire par écrit ou par retour de mail de la feuille d'inscription.

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir directement les animatrices le plus rapidement possible.

FONCTIONNEMENT :

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

7 h 30 – 9 h

Accueil des enfants (demi-heure avec un coût supplémentaire 7h30-8h) *

9 h - 12 h

Activités de loisirs, jeux collectifs, temps libre, ...

12 h - 14 h

Repas et temps calme, accueil (13h30 à 14h) des enfants inscrits l'après-midi.

14 h – 17 h

Activités de loisirs et goûter

17 h – 17h30

Départ des enfants, qui rentreront avec une personne désignée

17h30–18 h

Accueil-garderie (demi-heure avec un coût supplémentaire) *

TARIFS :

HABITANTS POURNOY-LA-CHETIVE :

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ 1100	17.12 €+ repas 5.04 €	6.52 €	voir tarifs périscolaire
800 à 1099	15.44 €+ repas 5.04 €	5.87 €	
- 799	11.98 €+ repas 5.04 €	4.57 €	

Réduction : 10% sur les frais de garde d'accueil à partir du second enfant

*1.15 € la demi-heure supplémentaire

Déductions possibles : prestations de service CAF (2€ par demi-journée), CE, coupons ATL,...

COMMUNES EXTERIEURES :

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ 1100	17.12 €+ repas 5.04 €	6.52 €	voir tarifs périscolaire
800 à 1099	16.12 €+ repas 5.04 €	6.02 €	
- 799	15.12 €+ repas 5.04 €	5.52 €	

*1.15 € la demi-heure supplémentaire

Déductions possibles : prestations de service CAF (2€ par demi-journée), CE, coupons ATL,...

ABSENCES – RETARD – FACTURATION – PAIEMENT :

ABSENCES :

- **Tout repas doit être décommandé 48h à l'avance sinon il vous sera facturé.**

- En cas d'absence pour cause de maladie de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir le périscolaire, le jour même avant 8h15 et fournir un certificat dans les plus brefs délais.

RETARD :

- **Tout retard, par rapport à l'horaire d'inscription sera facturé 10€ par enfant.**

FACTURATION/PAIEMENT :

- Les factures sont envoyées par le Trésor Public à votre domicile.

- Le paiement se fait directement au Trésor Public de Verny.

- **Le non règlement des factures dans les temps impartis peut entraîner une exclusion temporaire.**

- **Une exclusion définitive peut-être décidée en cas de non paiements répétés.**

DATES DES ACCUEILS POUR LES PROCHAINES VACANCES SCOLAIRES :

ATTENTION NOUVEAU !!! DATES DE CLOTURE !!!

☞ **Vacances de la Toussaint : A.L.S.H. : du lundi 22 au vendredi 26 octobre (= 5 jours)**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 5 OCTOBRE 2018

Fermeture du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre, réouverture le lundi 5 novembre pour l'école.

☞ **Vacances de Noël :**

Pas d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires de fin d'année.

Fermeture du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier, réouverture le lundi 7 janvier pour l'école.

☞ **Vacances de Février : A.L.S.H. : du lundi 11 au vendredi 15 février (= 5 jours)**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 25 JANVIER 2019

Fermeture du lundi 18 au vendredi 22 février, réouverture lundi 25 février le matin pour l'école.

☞ **Vacances d'Avril : A.L.S.H. : du lundi 8 au vendredi 12 avril (=5 jours)**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 22 MARS 2019

Du lundi 15 avril au lundi 22 avril fermeture du centre, réouverture mardi 23 avril le matin pour l'école.

☞ **Vacances Eté 2019 :**

A.L.S.H. : du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet (= 10 jours)

Du lundi 22 juillet au vendredi 16 août fermeture du centre

A.L.S.H. : du lundi 19 au vendredi 30 août (= 10 jours)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 17 JUIN 2019

Ouverture en accueil périscolaire le jour de la rentrée scolaire.

RELATIONS ET MODALITÉS :

LE RESPONSABLE du centre de loisirs est chargé du bon fonctionnement du centre de loisirs, il veillera à la réalisation du projet pédagogique et se tiendra à l'écoute des parents.

Tout problème de dysfonctionnement du centre de loisirs est à signaler au directeur qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires.

POUR LES TRAJETS : Les enfants de l'école élémentaire ont un trajet à faire à pied. Pour cette raison, veuillez prévoir des vêtements adaptés au temps : casquette, vêtements de pluie (idéal cape de pluie ou style k-way, PARAPLUIE INTERDIT), bonnet et gants,... ainsi que des chaussures pratiques et confortables. Aucun enfant ne pourra être transporté dans un véhicule, que ce soit celui des animatrices ou d'une tierce personne.

DISPOSITIONS MEDICALES : Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. **Tout traitement médical à suivre est à spécifier au responsable en donnant un double de l'ORDONNANCE ainsi que les médicaments.** Merci de les déposer directement au centre et ne pas passer par les enfants.

RESPECT DU RÈGLEMENT : L'enfant respectera les locaux et le personnel et n'apportera aucun objet personnel, précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions seront prises (avertissement, exclusion).

LES DEVOIRS SCOLAIRES : L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier pourra les effectuer s'il le désire après les temps d'activités.

POUR LA RENTRÉE : les enfants devront être munis **d'une paire de chaussons, qui tiennent aux pieds, fermés à l'arrière, chaussons de gym-rythmique**, (sauf maternelles qui utiliseront ceux de l'école) **et d'une boîte de mouchoirs.**

« CUISINE MAISON » : Nous vous informons qu'au cours d'activités cuisine les enfants pourront déguster leur préparation. De plus nous avons parfois des desserts « faits maison » pour certains goûters offerts par les parents. Si vous ne souhaitez pas que les enfants mangent ces préparations merci de nous le signaler.

ENGAGEMENT :

L'inscription de l'enfant par les parents à l'accueil périscolaire implique l'acceptation du présent règlement qui pourra être modifié, au vu des circonstances, dans ce cas, les familles seront avisées des modifications intervenues.